

Orthorisiq et Risques subis par les chirurgiens

Jacques TEISSIER Olivier CHARROIS

Représentants des Adhérents

Rappel: ENQUÊTE sur le Burn-out des Chirurgiens

- **98 % sont stressés au travail**, niveau de 5 / 10 (score de Karasec)
- **29%** état anxio-dépressif (Test GHQ 12)
- **12 %** état d'épuisement professionnel (score de Maslach)
- **6 %** idées suicidaires
- **5 %** victimes de Burn-out (1/3 avec arrêt de 3 à 6 mois)

Rappel: ENQUÊTE sur le Burn-out des Chirurgiens

Conséquences du désagrément au travail

- **79 % impact sur vie familiale** (Préoccupé, irritable, fatigué)
- **77 %** troubles du sommeil
- **47 %** recommandent la même carrière
- **32 %** addiction alcool

Rappel: ENQUETE sur le Burn-out des Chirurgiens

Causes principales de ce désagrément au travail

- **Des Patients de plus en plus EXIGEANTS**
- Surcharges administratives
- Dégradation des conditions de travail
- Peur des erreurs et des procédures

Loi Kouchner : DROITS des patients (4 mars 2002) DEVOIRS des soignants

- **Droit de la PERSONNE** : Respect, dignité, confidentialité, prise en charge de la douleur....Solidarité envers les handicapés.
- **Droit à la SANTE** : Information et consentement éclairé, accès au dossier médical, personne de confiance, droit à des soins de qualité...

- **Devoirs des PROFESSIONNELS de SANTE:**

Déclarer tout accident médical (affection iatrogène, infection nosocomiale, événement indésirable...)

Réparer les conséquences de ces accidents: CRCI, ONIAM.....

Loi Kouchner 2 ? DROITS des Soignants DEVOIRS des Patients



Explosion des VIOLENCES faites aux Médecins

Record d'agressions physiques et verbales

Violences envers les médecins : pourquoi tant de haine ?

Fin mai, l'observatoire de la sécurité de l'Ordre a révélé un nombre record d'agressions (physiques et verbales) contre les médecins en 2022 - les généralistes étant les plus exposés. Déclarations plus fréquentes des praticiens, effet collatéral de la pénurie médicale, approche « consumériste » de la santé, crise sociale : « Le Quotidien » analyse les raisons de ces violences.

SABRINA MOREAU



Il y a eu 1 244 déclarations d'incidents en 2022 (+23 % sur un an) : ce pic historique de violences recensées par l'Ordre des médecins depuis la création de l'observatoire de la sécurité il y a 20 ans conduit à s'interroger sur les raisons de ce phénomène - et encore ne s'agit-il que de la partie émergée de l'iceberg. La première cause tient au fait que l'Ordre lui-même - depuis plusieurs années - martèle le même message, incitant les confrères (libéraux, hospitaliers et salariés) à signaler systématiquement les violences subies. Chaque conseil départemental dispose d'un

Violences et Agressions à l'HÔPITAL

Agression d'un Smur à Moissac (Tarn-et-Garonne) : SUdF réclame un dispositif pour faciliter le dépôt de plaintes

PAR JULIEN MOSCHETTI - PUBLIÉ LE 02/11/2023



1244 incidents déclarés en 2022

4 > MONTPELLIER

MIDI-LIBRE

Un cas de violence signalé par semaine aux urgences du CHU

SANTÉ

Le chiffre des actes de violence (de patients ou de proches) signalés au CHU par les soignants est stable depuis trois ans. Rien que pour les urgences il est constaté 52 cas sur 54 000 passages annuels.

Frédéric Mayet
fmayet@midilibre.com

« Tous les événements de violence ne sont pas signalés. » Aurélie Ituz, infirmière aux urgences du CHU de Montpellier, service qui voit passer 54 000 patients par an, explique en effet que « les équipes pointent les événements qu'elles estiment graves. Soit surtout les menaces avec armes, les cas de blessures ou de coups, des menaces de mort ou de représailles... »

Le signalement n'est, évidemment, pas laissé sans suites. « Depuis 2018 le CHU a mis en place un dispositif de prise en charge des agents victimes de violence, détaille Valérie Gorrias-Gay, responsable RH et qualité de vie au travail. Quand mon

colleague reçoit le signalement, on graves, un soutien à l'équipe entière est également possible. « Mais cela reste très très rare. Les menaces de mort représentent 4 % des signalements. Et les soignants savent faire la différence entre une menace en l'air et quelque chose de potentiellement plus concret. » Tout aussi minoritaire : les menaces avec armes blanches (1 %). Par contre les coups représentent 20 %. « Cela peut être une bousculade, une giflé... »

« Il n'y a pas de ratio selon les sexes »

Des coups qui ne sont pas l'exclusive des hommes. « Il n'y a pas de ratio selon les sexes, appuie Jérôme Sinquet, cadre de santé psychiatrie également passé par les urgences. On a moins d'inquiétudes concernant les femmes. Mais quand elles viennent à l'hôpital, c'est sou-



Le personnel des urgences du CHU de Montpellier est régulièrement confronté à des actes de violence. SOH

Violences et agressions en LIBERAL

470 incidents au 1^{er} semestre 2023



470 signalements de professionnels libéraux depuis janvier

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la plateforme de signalements de l'ONVS est désormais accessible aux libéraux de santé. Elle était, jusqu'alors, seulement ouverte aux hospitaliers. À date, 470 signalements de soignants libéraux ont été enregistrés depuis janvier, précise Vincent Terrenoir, commissaire général de police, délégué à la sécurité générale auprès de la directrice générale de l'offre de soins (DGOS) au sujet des violences faites aux médecins.

■ Agression : À Nice, un généraliste octogénaire se fait tabasser par un patient lors d'un contrôle d'arrêt maladie

PAR FRANÇOIS PETTY - PUBLIÉ LE 11/08/2023

Article réservé aux abonnés



Crédit photo : PHANIE

Le témoignage du Dr Jean-Yves Ollivier passe en boucle depuis ce matin sur les réseaux sociaux. Le visage tuméfié, ce généraliste niçois de 80 ans témoigne, sur BFM TV, de l'agression dont il a été victime ce milieu de semaine alors qu'il se rendait au domicile d'un salarié pour contrôler son arrêt maladie.

C.A.T. en cas d'Aggression, Violences, Harcèlement

Commissariat de Police



Conseil Départemental de l'ordre des Médecins



[AIDE & ACCOMPAGNEMENT](#) [L'ASSOCIATION](#) [NOS COOPÉRATIONS](#) [RESSOURCES](#) [FAQ](#)

+33 (0) 608 282 589

ASSOCIATIONS

BURN OUT, ÉPUISEMENT, SURINVESTISSEMENT,
SANTÉ, ADDICTIONS, ORGANISATION, FINANCES ...

**Soignants, osez
demander de l'aide.**

[> DEMANDER DE L'AIDE](#)



Enquête : des médecins partagés entre l'amour du métier et l'augmentation des difficultés

Serge Cannasse | Actualités professionnelles | 2 oct. 2023

Des médecins prêts à quitter le métier

La Dr Dumont s'est mobilisée depuis plusieurs mois au sein d'un collectif de médecins d'Eure-et-Loir pour tenter de « *faire bouger les choses sur le terrain* ». En vain. Résultat, de nombreuses consœurs et confrères de sa génération se disent « *dégoûtés* », voire « *prêts à changer de métier* ». « *C'est triste. On a tous perdu notre jeunesse à bosser. C'est un énorme gâchis* », se plaint la jeune femme.

Partir ou rester ?

Presqu'un quart des praticiens interrogés (23%) est tenté par une installation en Suisse, voire au Canada (13%). Deux sur cinq (38%) regrettent même leur choix d'une carrière médicale. Quant aux médecins hospitaliers, 20% d'entre eux déclarent qu'ils vont changer de statut (passer à un exercice dans un établissement privé ou en libéral) et 40% l'envisagent.

PLAN SECURITE SOIGNANTS

■ Délit d'outrage, boutons d'alerte, plaintes facilitées, formation : le gouvernement décline son plan « sécurité des soignants »

PAR AUDE FRAPIN - PUBLIÉ LE 29/09/2023

Article réservé aux abonnés



Crédit photo : VOISIN/PHANIE

Il était attendu pour juillet 2023, il a finalement été présenté ce vendredi par Agnès Firmin Le Bodo, ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé. Le plan pour la sécurité des soignants – nourri par les propositions du rapport du Dr Jean-Christophe Masseron et de Nathalie Nion de juin dernier – décline pas moins de 42 mesures. « Il est le reflet de notre volonté d'afficher une tolérance zéro vis-à-vis des violences. C'est un plan pour

Améliorer la réponse pénale

Sensibiliser le public et former les soignants aux situations de violences, prévenir les situations de tension ou de danger, sécuriser l'exercice et enfin mieux déclarer les violences et mieux accompagner les victimes sont les axes majeurs de cette boîte à outils.

Plusieurs dispositions concernent la médecine de ville. Sur le même principe que le régime de protection pénale des agents du service public, le plan crée un « délit d'outrage » spécifique qui concerne tous les professionnels de santé libéraux. Une mesure préconisée dans le [rapport Masseron/Nion](#). Cette évolution devrait faire l'objet d'un débat au Parlement pour être intégrée dans l'arsenal législatif. « C'est un acte fort pour le secteur libéral, assure Agnès Firmin Le Bodo. C'est aussi une mesure de prévention car le fait de savoir qu'agresser un professionnel de santé libéral peut potentiellement être suivi d'une sanction peut être un message dissuasif pour les agresseurs ». Pour les outrages, le plan prévoit par ailleurs de promouvoir les protocoles de traitement accéléré des poursuites par le délégué du procureur de la République.

Du côté des hôpitaux, les directeurs d'établissement de santé pourront déposer plainte à la place de la victime – avec leur accord – en cas de menaces ou de violences à l'encontre de leurs agents. Une

Dispositifs d'alerte portatifs

Autre mesure retenue par le gouvernement, le financement de dispositifs d'alerte (par exemple un bouton d'alarme connecté sur un bracelet, NDLR) pour les soignants libéraux « *les plus exposés* », ceux exerçant de façon isolée ou réalisant des consultations à domicile. La prise en charge de ces outils d'alerte pour tous les professionnels de santé semble toutefois exclue par l'exécutif. « *L'idée est avant tout de faire savoir auprès des soignants que ce type de dispositifs existent. Le coût d'un tel système s'élève à environ 50 euros (...)* Je ne pense donc pas que le premier frein soit le montant de l'équipement mais plus la méconnaissance de ces dispositifs par les soignants », argumente Agnès Firmin Le Bodo.

La ministre a également annoncé son intention d'inciter les collectivités locales à déployer des caméras de surveillance sur l'espace public à proximité des structures de santé. Cette mesure devrait être financée par le fonds interministériel de prévention et de la délinquance (FIPD).

Sécuriser les bâtiments

Un volet est consacré au renforcement de la sécurité des bâtiments. En ville, le gouvernement entend se saisir du « plan 4 000 MSP », dévoilé en juin, pour intégrer les règles de sécurité bâimentaire au sein des projets immobiliers qui seront déployés. Deux

Campagne grand public et secourisme

La volonté du gouvernement de sensibiliser le grand public au respect dû aux soignants sera concrétisée par une « *campagne nationale* » d'affiches, prévue pour début novembre. Elle proposera notamment des messages essentiels sur la nécessité de signaler systématiquement les violences, condition pour ne plus les banaliser.

De plus, le gouvernement a pour objectif de former 150 000 professionnels au brevet de secourisme en santé mentale en 2025.

Contexte lourd

Ce plan s'inscrit dans un contexte de violences croissantes à l'encontre des blouses blanches. L'[Observatoire de la sécurité de l'Ordre](#) a même fait état d'un record historique du nombre d'incidents déclarés directement par les praticiens en 2022 (1244, +23 %) – les généralistes étant les plus exposés.

Par ailleurs, près de 18 768 signalements ont été [comptabilisés](#) en 2022 par 368 établissements, selon l'observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS). Le ministère précise que ces situations représentent environ 30 000 atteintes aux personnes et 5 000 atteintes aux biens chaque année.



LA CERTIFICATION PÉRIODIQUE POUR LES CHIRURGIENS ORTHOPÉDISTES TRAUMATOLOGUES



Stéphane
BOISGARD
Président
du CNP-COT

Au total, nous avons les grandes lignes de nos obligations futures pour valider la certification périodique. Les prochaines semaines vont permettre de clarifier le rôle des CNP et du CNOM dans le processus. Mais il nous reste à travailler au travers de la FSM avec la DGOS pour : fusionner accréditation DPC, dans la certification et clarifier les modes de financement.

Sur le plan pratique :

- Le CNP COT est en cours de validation des référentiels pour les quatre blocs.
- Orthorisq est en ordre de marche pour en assurer la partie opérationnelle.

Le CNP COT qui est au service de tous, restera très vigilant : pour que la spécialité soit maître d'œuvre du processus d'accréditation, pour accompagner dans cette démarche tous les chirurgiens qui en auront besoin et surtout sur le plan pratique en simplifier l'usage. En un mot nous sommes prêts !

Simplifier les procédures

● EN PRATIQUE

Le référentiel sera établi par le CNP-COT dont l'action principale sera, tout en respectant les requis réglementaires, de simplifier au mieux la démarche du chirurgien. Le CNP-COT a confié à Orthorisq la mise en œuvre opérationnelle de la certification périodique pour la profession. Vous aurez 4 blocs à valider :

BLOC 1 : Améliorer les connaissances et les compétences.
Minimum de 3 actions sur la période de 6 ans.

BLOC 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins.
Minimum de 2 actions sur la période de 6 ans.

Vous validez ces deux blocs actuellement si vous avez une démarche d'accréditation avec Orthorisq.

Protéger les Chirurgiens

EN PRATIQUE

BLOC 3 : Améliorer la relation avec les patients.

Minimum de 2 actions sur la période de 6 ans, Action socle obligatoire : ouverture et mise à jour pérenne du dossier médical/espace personnel santé.

L'utilisation de RENACOT vous permettra de répondre en grande partie à ce bloc car il permet le suivi au travers d'un dossier et la relation continue avec le patient entre autres avec les PROMs [NDLR : questionnaire PROM = manière dont le patient évalue son état de santé] et les alertes en fonction des réponses aux questionnaires.

BLOC 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle.

Minimum d'une action pour ce bloc, en sus de la déclaration d'un médecin traitant ou médecin du travail : souscription à une auto-évaluation sur l'état de santé et son suivi (avec rappel des dispositifs existants), actions pour la gestion des risques, actions en santé environnementale (PNSE4), actions dans le cadre du plan d'action de prévention et de maitrise des risques psychosociaux.

Demande des Adhérents d'ORTHORISQ

Droits des Soignants

- Priorité à la SECURITE des Chirurgiens
Tolérance zéro face à la violence
- Quel AVENIR pour nos Jeunes Chirurgiens
et jeunes Chirurgiennes ?



Droits des Patients